



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Mai 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V.

PROCURATIONS: LACHAUD P (LARAN JP) - KATZ M. (DURANCET J.) –

Secrétaire de séance : Jean Paul LARAN

LOCATION CABINETS MÉDICAUX

Les baux de location des cabinets médicaux du Docteur TABONE et du Docteur CRAVÉRO venant à expiration, le Conseil Municipal décide de les renouveler par des baux de 3 ans tacitement reconductibles. Vote à l'unanimité.

STATION D'ÉPURATION CAPVERN VILLAGE ET BAINS

La station d'épuration fait apparaître du fait de son ancienneté des non conformités et notamment du système de traitement du phosphore. Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès de divers installateurs.

D'autre part, en parallèle l'Agence de l'Eau Adour Garonne lance un appel à projet sur la réduction des pollutions domestiques visant à soutenir les travaux de réductions de pollutions issues des systèmes d'assainissement.

Ces aides portent sur les études et les travaux. Le Conseil Municipal sollicite une subvention à hauteur de 80% pour l'étude diagnostic et de 70% pour les travaux. Vote à l'unanimité.

LOCATION ANCIEN PRESBYTÈRE

Le logement de l'ancien presbytère nécessite des travaux de réparation et d'amélioration. Ces travaux devraient être terminés d'ici fin Juin. Il convient donc d'en fixer le prix de location. Le Conseil Municipal décide de le fixer à 420 € / mois. Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DE BRIC ET DE BROC »

L'Association municipale « de bric et de broc » de Capvern demande une subvention pour l'aider à renouveler son matériel. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500 €. Vote à l'unanimité.

CHOIX D'UN AVOCAT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des affaires générales de la Commune, il convient parfois de faire appel à un avocat. Il propose à l'assemblée le nom de Maître DUBLANCHE, Avocat à Toulouse, afin de faire respecter la Délégation de Service Publics passée entre la Commune et la Société des Thermes de Capvern. Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22h.15

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.